

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 11 AVRIL 2022

Date de convocation	04/04/2022
Date d'affichage	13/04/2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE ONZE AVRIL à 20 heures 30

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sur convocation du maire, M. Jean-Claude BAZIN

Etaient :

- Présents : Michèle PARMENTIER, Raymond SCHMITT, Isabelle MONZAIN, Bernadette ROBARDET, Patrice MAUCOURT, Audrey FRITZ, Martial HOVASSE, Caroline BRISTIEL, Damien MULLER, Sarah BRANDMEYER, Laurent OSTER, Luc RAPPINE, Marie-Thérèse BIETRY, Pascal PLUMET, Sarah HOLZER, Marie-Rose DELCROIX
- Absents :
- Excusée :
- Excusés-représentés : Bénédicte HAUVILLE représentée par Raymond SCHMITT, Jean-Christophe ARNOULD représenté par Jean-Claude BAZIN

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	17	2	19

SECRETAIRE : Michèle PARMENTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08/03/2022 a été adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir, échange terrain avec SARL Bouvery.

RESULTAT COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT – FORET

Sous la présidence de Madame Isabelle MONZAIN, adjointe aux finances, les comptes administratifs 2021 ont été adoptés à l'unanimité :

BUDGETS	<u>COMMUNE</u>	<u>EAU</u>	<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>FORET</u>
DETAIL SECTIONS				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 026 995,77	281 404,48	156 225,96	124 670,46
Recettes	1 137 564,58	287 525,61	143 795,28	144 698,59
résultat de l'exercice	110 568,81	6 121,13	-12 430,68	20 028,13
résultat antérieur reporté	196 215,83	7 031,87	61 081,66	31 133,86
résultat définitif	306 784,64	13 153,00	48 650,98	51 161,99
INVESTISSEMENT				
Dépenses	150 159,16	29 767,96	373 622,33	
Recettes	64 296,07	48 456,31	232 755,93	
résultat de l'exercice	-85 863,09	18 688,35	-140 866,40	
résultat antérieur reporté	104 078,76	63 157,65	-249,91	
résultat définitif	18 215,67	81 846,00	-141 116,31	
RESULTAT GLOBAL	325 000,31	94 999,00	-92 465,33	51 161,99

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – AFFECTATION DE RESULTAT
COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT

Les résultats ont été affectés de la façon suivante :

	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat de fonctionnement	306 784,64	13 153,00	48 650,98
Résultat d'investissement	18 215,67	81 846,00	- 141 116,31
Restes à réaliser	- 83 312,89	- 2 428,64	136 276,10
Affectation en réserves	65 097,22	-	4 840,21
Report en investissement	18 215,67	81 846,00	- 141 116,31
Report en fonctionnement	241 687,42	13 153,00	43 810,77

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude BAZIN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET EAU

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude BAZIN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude BAZIN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de l'assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE FORET

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude BAZIN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget forêt dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2022 du budget COMMUNE comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses :	1 228 487.22
Fonctionnement recettes :	1 315 843.56
Investissement dépenses :	402 017.19
Investissement recettes :	402 017.19

BUDGET PRIMITIF 2022 : EAU

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2022 du SERVICE DES EAUX comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses :	299 415.85
Fonctionnement recettes :	299 415.85
Investissement dépenses :	178 754.22
Investissement recettes :	207 589.52

BUDGET PRIMITIF 2022 : ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2022 du SERVICE ASSAINISSEMENT comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses :	221 943.37
Fonctionnement recettes :	221 943.37
Investissement dépenses :	1 252 536.81
Investissement recettes :	1 252 536.81

BUDGET PRIMITIF 2022 : FORET

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2022 du budget FORET comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses :	197 957,99
Fonctionnement recettes :	197 957,99

TAUX DE LA FISCALITE – ANNEE 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les taux de la fiscalité pour l'année 2022 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	24.57 %
Taxe sur le foncier non bâti :	16.77 %
Cotisation foncière des entreprises :	17.26 %

PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les redevances de pollution et redevances de modernisation des réseaux et de collecte sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

FIXE pour l'année 2022 :

- le prix de base du m³ d'eau à 1.40 € HT
- la redevance de collecte et de transport pour l'assainissement à 2.04 €/m³
- la maintenance par abonnement à 15 € HT
- la redevance de prélèvement à 0.06 € HT/m³
- la redevance de pollution à 0.350 € HT/m³
- la redevance de modernisation des réseaux et de collecte à 0.233 €/HT/m³

CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

Les travaux d'assainissement ont nécessité une avance de trésorerie importante dans l'attente du versement des subventions et de la TVA. Il est donc nécessaire de contracter une ligne de trésorerie.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour un montant de 300 000 €,
AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

BUDGET COMMUNE

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CHAUFFERIE BOIS

Dans le cadre de l'installation de la chaufferie bois, il est nécessaire d'emprunter la somme de 100 000 €. La caisse des dépôts propose un prêt à taux fixe de 1.16 % sur 15 ans pour un montant maximum de 100 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE pour financer les dépenses d'investissement concernant les travaux d'installation de la chaufferie bois, de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 100 000 € à un taux fixe de 1,16 % sur 15 ans.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.
DECIDE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

DÉSIGNATION REPRESENTANT CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE

Titulaire : Jean-Claude BAZIN, suppléante : Michèle PARMENTIER

ÉCHANGE TERRAIN

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement d'un trottoir rue du port aux planches, il convient de procéder à un échange de parcelles avec la SARL BOUVERY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de procéder à un échange avec la SARL BOUVERY d'une partie de la parcelle AS 165 contre une partie de la parcelle AS 166,
PRÉCISE que les frais de bornage seront à la charge de la commune,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir se rapportant à cette opération.

Informations diverses : monsieur le maire fait le point sur l'avancement du dossier Petites Villes de Demain, il indique que le suivi de ce projet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal ainsi qu'une présentation du projet éolien.

La séance est levée à 22h10
Le Maire,



